

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 07900

Numéro SIREN : 493 446 645

Nom ou dénomination : ARKEMA AFRIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 25900

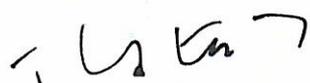
**BILAN**

en K€

<i><b>ACTIF</b></i>	31.12.2020			31.12.2019
	Bruts	Amortissements et Dépréciations	Nets	Nets
<b>Actionnaire - capital souscrit non appelé</b>	-	-	0	0
Titres de participation, valeur nette	10 219	6 708	3 511	10 210
Créances rattachées à des titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 219</b>	<b>6 708</b>	<b>3 511</b>	<b>10 210</b>
Créances clients	-	-	-	-
Comptes courants avec les filiales	2 571	-	2 571	1 993
Créances diverses	9	-	9	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>2 581</b>	<b>0</b>	<b>2 581</b>	<b>2 006</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 799</b>	<b>6 708</b>	<b>6 091</b>	<b>12 216</b>

<i><b>PASSIF</b></i>	31.12.2020	31.12.2019
Capital souscrit non appelé	0	0
Capital social	30 037	30 037
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0
Réserve légale	0	0
Report à nouveau	(17 842)	(17 939)
Résultat de l'exercice	(6 125)	97
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 070</b>	<b>12 195</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	-	-
Emprunts et dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs	21	21
Dettes diverses	-	-
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
Ecart de Conversion Passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 091</b>	<b>12 216</b>

Certifié conforme



**COMPTE DE RESULTAT**

	en K€	
	2020	2019
Prestations facturées aux entreprises liées	-	-
Autres achats et charges externes	(22)	(24)
Impôts et taxes	(41)	(19)
Charges de personnel	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(63)</b>	<b>(43)</b>
Variation nette des dépréciations de titres de participation	(6 700)	
Dividendes sur participations	641	128
Produits d'intérêt	-	-
Charges d'intérêt	-	-
Gains ( pertes ) de change nets	-	-
Dépréciations de titres de participation		
<b>Résultat financier</b>	<b>(6 059)</b>	<b>128</b>
<b>Résultat Courant</b>	<b>(6 121)</b>	<b>84</b>
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	-
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	-4	12,76
<b>Résultat net</b>	<b>(6 125)</b>	<b>97</b>



## ARKEMA AFRIQUE SAS

### ANNEXE

#### **A. FAITS MARQUANTS**

Néant

#### **B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels d'Arkema Afrique SAS ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la société

Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

### **I. Participations et autres titres immobilisés**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'utilité s'apprécie par référence à la quote-part de situation nette détenue. Toutefois, la valeur d'utilité des participations détenues peut être appréciée par référence à une valorisation externe ou par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés lorsque ces méthodes fournissent une information plus pertinente que la quote-part de situation nette détenue.

### **II. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

### **III. Intégration Fiscale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Arkema Afrique SAS est intégrée fiscalement dans les comptes d'Arkema SA.

Les conventions d'intégration fiscale signées entre Arkema SA et les sociétés participantes se réfèrent au principe de neutralité suivant lequel chaque filiale intégrée doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe ARKEMA une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés (IS), de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

### **IV Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises (notamment les dividendes) sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Conformément au règlement ANC 2015 05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme, Arkema Afrique SAS réévalue ses positions en devise et ses instruments de couverture au cours de clôture.

Arkema Afrique SAS couvrant sa position de change globalement, la différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours ainsi que la réévaluation des instruments de couverture adossés est portée en compte de résultat.

## C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### 1) Participations et autres titres immobilisés

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	en K€ 31/12/2020
Valeur brute	10 218	-	-	10 218
Dépréciations des titres	-8	-6 700	-	-6 708
<b><i>VALEUR NETTE</i></b>	<b><i>10 210</i></b>	<b><i>-6 700</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>3 510</i></b>

### 2) Actif circulant

Les échéances des créances détenues par la Société au 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci- dessous :

	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an	en K€
Créances	9	9	-	
Avances de trésorerie (*)	2 571	2 571	-	
Disponibilités	-	-	-	
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>2 580</i></b>	<b><i>2 580</i></b>	<b><i>-</i></b>	

(\*) *Compte-courant avec Arkema France*

### 3) Capitaux propres

Le capital social de la société est fixé à 30 037 000 euros divisé en 300 370 actions, d'une valeur nominale de 100 euros. Il est détenu à 100% par Arkema SA.

	en K€			
	31/12/2019	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Résultat 2020	31/12/2020
Capital souscrit non appelé	-			-
Capital souscrit appelé versé	30 037			30 037
Primes d'émission	-			-
Réserve légale	-			-
Autres Réserves	-			-
Report à nouveau	(17 939)	97		(17 842)
Résultat de l'exercice 2019	97	(97)		-
Résultat de l'exercice 2020			(6 125)	(6 125)
<b><i>Situation nette</i></b>	<b>12 195</b>	<b>-</b>	<b>-6 125</b>	<b>6 070</b>

Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social depuis le 31 décembre 2013.

### 4) Passif courant

Les échéances des dettes détenues par la Société au 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	en K€			
	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	21	21	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 5) Entreprises liées

Informations sur les postes concernant les entreprises liées. :

	en K€ *	* valeur nette comptable
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	3 511	
<b>Créances</b>		Les transactions avec les parties liées s'effectuent en quasi-totalité avec d'autres sociétés du groupe ARKEMA directement ou indirectement détenues en totalité par Arkema S.A. et n'entrent donc pas dans le champ
Créances diverses	9	
Autres Créances (dont Comptes courants)	2 571	
<b>Dettes</b>		
Emprunts et Dettes Financières divers		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	14	
<b>Produits Financiers</b>		
Produits de participations	641	
Produits des créances		

d'application de l'article 831-3 du Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014.

## 6) Résultat financier

Le résultat financier comprend exclusivement des dividendes reçus des filiales.

## 7) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne comprend pas d'élément significatif.

## 8) Répartition de l'impôt global

Résultat avant impôt	Impôts			Résultat Net	
	Théorique*	Imputation des déficits	Dû	Théorique	Comptable

Courant	(6 121)			(4)	-	(6 125)
Exceptionnel						
CT	-	-		-	-	-
LT		-		-	-	-
Total	(6 121)			(4)-		(6 125)

\* taux d'impôt de droit commun : 28 % pour la fraction de résultat fiscal comprise entre 0 et 500 k€ et 31% pour la fraction supérieure à 500 k€

#### 9) Situation fiscale

Le résultat fiscal positif s'élève au 31 décembre 2020 à 70 K€ et est appréhendé par ARKEMA S.A. dans le cadre de l'intégration fiscale.

Le déficit reportable à fin 2020 est de 621 K€.

#### 10) Effectif

Aucun salarié n'est inscrit à l'effectif d'Arkema Afrique SAS.

#### 11) Société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés dans ceux de la société Arkema SA.

#### 12) Rémunération

Aucune rémunération n'est versée au Président de la société, dans la mesure où cette fonction est exercée par un salarié de la société Arkema France SA.

#### 13) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020**

Filiales et Participations	Capital en K. devise à fin 2020 (*)	Capitaux propres autres que le capital (en K. devise) et hors résultat à fin 2020(*)	Valeur brute comptable des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€	Quote-part du capital (en %)	Prêts, Avances & C/C Valeur Brute en K€	Montant des avals & cautions donnés par la société en K€	CA consolidable de l'exercice 2020 en K€ (*)	Résultat net en K€ (*)	Dividendes encaissés par la société en K€
<b>Renseignements détaillés sur les filiales et participations:</b>										
<b>Filiales Etrangères :</b>										
SEKI ARKEMA	KRW	2 884 610	6 649 033	482	482	4,00	-	30 208	3 342	78
ARKEMA GABON	CFA	15 000	469 248	23	23	100,00	-	NC	NC	-
ARKEMA ANGOLA (dormante)	AOA	-	-	8	-	49,00	-	NC	NC	-
Den Braven S.A Pty Ltd	ZAR	6 256	39 268	9 705	3 005	100,00	-	4 535	207	522
<b>Total</b>				<b>10 218</b>	<b>3 510</b>		-	-	-	<b>600</b>

*\*données non-auditées*

**ARKEMA AFRIQUE**

Société par actions simplifiée au capital de 30.037.000 Euros  
Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 COLOMBES  
493 446 645 R.C.S. NANTERRE  
(la « **Société** »)  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 28 AVRIL 2021**

.../...

**DEUXIEME DECISION**

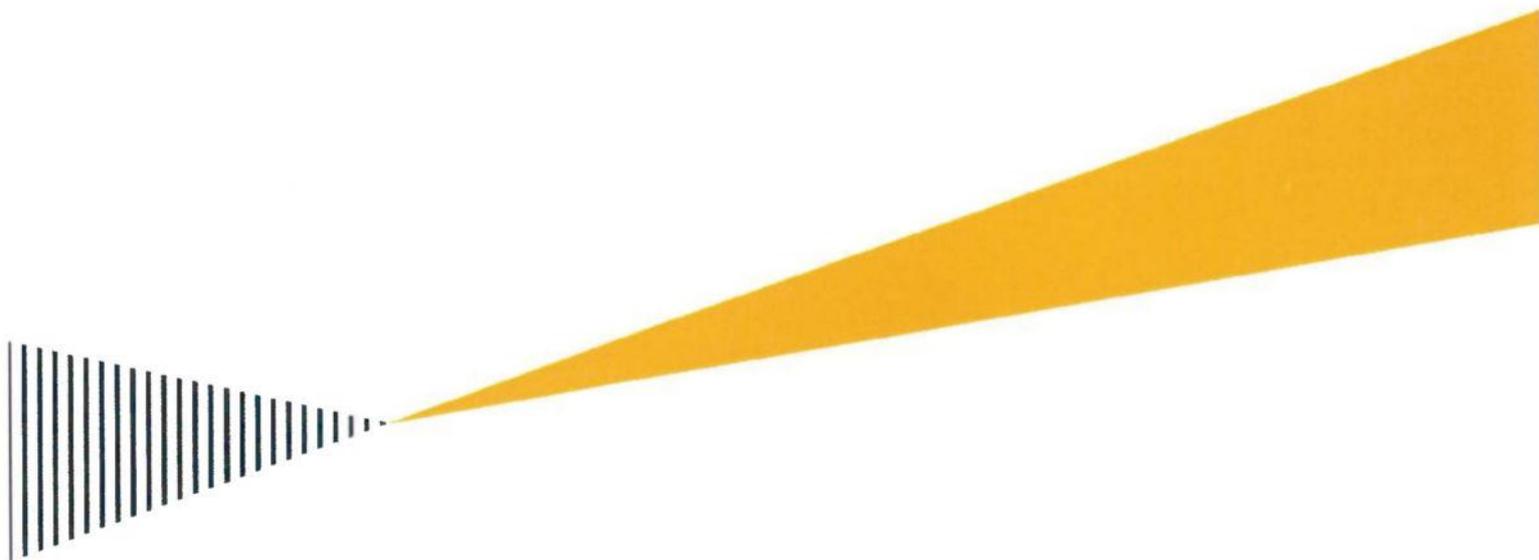
L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de 6.125.018,73 euros, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde après affectation est porté de (17.841.693,72) euros à (23.966.712,45) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

.../...

Certifié conforme

*1 4 6 7*



## **Arkema Afrique**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Arkema Afrique

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Arkema Afrique,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arkema Afrique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

**DENIS  
THIBON**

Signé numériquement par DENIS  
THIBON  
DN: cn=DENIS THIBON, o=FR, ou=EY  
et ASSOCIÉS, ou=0000 41722897,  
email=Denis.thibon@fr.ey.com  
date: 2021.04.27 19:13:28 +0200

Denis Thibon

**BILAN**

en K€

<i><b>ACTIF</b></i>	<b>31.12.2020</b>			<b>31.12.2019</b>
	Bruts	Amortissements et Dépréciations	Nets	Nets
<b>Actionnaire - capital souscrit non appelé</b>	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres de participation, valeur nette	10 219	6 708	3 511	10 210
Créances rattachées à des titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 219</b>	<b>6 708</b>	<b>3 511</b>	<b>10 210</b>
Créances clients	-	-	-	-
Comptes courants avec les filiales	2 571	-	2 571	1 993
Créances diverses	9	-	9	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>2 581</b>	<b>0</b>	<b>2 581</b>	<b>2 006</b>
<b><i>TOTAL ACTIF</i></b>	<b>12 799</b>	<b>6 708</b>	<b>6 091</b>	<b>12 216</b>
<i><b>PASSIF</b></i>			<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Capital souscrit non appelé			0	0
Capital social			30 037	30 037
Primes d'émission, de fusion et d'apport			0	0
Réserve légale			0	0
Report à nouveau			(17 842)	(17 939)
Résultat de l'exercice			(6 125)	97
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>			<b>6 070</b>	<b>12 195</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			-	-
Emprunts et dettes financières			0	0
Dettes fournisseurs			21	21
Dettes diverses				
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>			<b>21</b>	<b>21</b>
Ecart de Conversion Passif			-	-
<b><i>TOTAL PASSIF</i></b>			<b>6 091</b>	<b>12 216</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	en K€	
	2020	2019
Prestations facturées aux entreprises liées	-	-
Autres achats et charges externes	(22)	(24)
Impôts et taxes	(41)	(19)
Charges de personnel	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(63)</b>	<b>(43)</b>
Variation nette des dépréciations de titres de participation	(6 700)	
Dividendes sur participations	641	128
Produits d'intérêt	-	-
Charges d'intérêt	-	-
Gains ( pertes ) de change nets	-	-
Dépréciations de titres de participation		
<b>Résultat financier</b>	<b>(6 059)</b>	<b>128</b>
<b>Résultat Courant</b>	<b>(6 121)</b>	<b>84</b>
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	-
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	-4	12,76
<b>Résultat net</b>	<b>(6 125)</b>	<b>97</b>



## ARKEMA AFRIQUE SAS

### ANNEXE

#### **A. FAITS MARQUANTS**

Néant

#### **B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels d'Arkema Afrique SAS ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la société

Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

### **I. Participations et autres titres immobilisés**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'utilité s'apprécie par référence à la quote-part de situation nette détenue. Toutefois, la valeur d'utilité des participations détenues peut être appréciée par référence à une valorisation externe ou par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés lorsque ces méthodes fournissent une information plus pertinente que la quote-part de situation nette détenue.

### **II. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

### **III. Intégration Fiscale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Arkema Afrique SAS est intégrée fiscalement dans les comptes d'Arkema SA.

Les conventions d'intégration fiscale signées entre Arkema SA et les sociétés participantes se réfèrent au principe de neutralité suivant lequel chaque filiale intégrée doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe ARKEMA une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés (IS), de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

### **IV Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises (notamment les dividendes) sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Conformément au règlement ANC 2015 05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme, Arkema Afrique SAS réévalue ses positions en devise et ses instruments de couverture au cours de clôture.

Arkema Afrique SAS couvrant sa position de change globalement, la différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours ainsi que la réévaluation des instruments de couverture adossés est portée en compte de résultat.

## C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### 1) Participations et autres titres immobilisés

	en K€			
	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Valeur brute	10 218	-	-	10 218
Dépréciations des titres	-8	-6 700	-	-6 708
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>10 210</b>	<b>-6 700</b>	<b>-</b>	<b>3 510</b>

### 2) Actif circulant

Les échéances des créances détenues par la Société au 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci- dessous :

	en K€		
	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
Créances	9	9	-
Avances de trésorerie (*)	2 571	2 571	-
Disponibilités	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 580</b>	<b>2 580</b>	<b>-</b>

(\*) *Compte-courant avec Arkema France*

### 3) Capitaux propres

Le capital social de la société est fixé à 30 037 000 euros divisé en 300 370 actions, d'une valeur nominale de 100 euros. Il est détenu à 100% par Arkema SA.

	en K€			
	31/12/2019	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Résultat 2020	31/12/2020
Capital souscrit non appelé	-			-
Capital souscrit appelé versé	30 037			30 037
Primes d'émission	-			-
Réserve légale	-			-
Autres Réserves	-			-
Report à nouveau	(17 939)	97		(17 842)
Résultat de l'exercice 2019	97	(97)		-
Résultat de l'exercice 2020			(6 125)	(6 125)
<b><i>Situation nette</i></b>	<b>12 195</b>	<b>-</b>	<b>-6 125</b>	<b>6 070</b>

Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social depuis le 31 décembre 2013.

### 4) Passif courant

Les échéances des dettes détenues par la Société au 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	en K€			
	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	21	21	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 5) Entreprises liées

Informations sur les postes concernant les entreprises liées. :

	en K€ *	* valeur nette comptable
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	3 511	
<b>Créances</b>		Les transactions avec les parties liées s'effectuent en quasi-totalité avec d'autres sociétés du groupe ARKEMA directement ou indirectement détenues en totalité par Arkema S.A. et n'entrent donc pas dans le champ
Créances diverses	9	
Autres Créances (dont Comptes courants)	2 571	
<b>Dettes</b>		
Emprunts et Dettes Financières divers		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	14	
<b>Produits Financiers</b>		
Produits de participations	641	
Produits des créances		

d'application de l'article 831-3 du Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014.

## 6) Résultat financier

Le résultat financier comprend exclusivement des dividendes reçus des filiales.

## 7) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne comprend pas d'élément significatif.

## 8) Répartition de l'impôt global

Résultat avant impôt	Impôts			Résultat Net	
	Théorique*	Imputation des déficits	Dû	Théorique	Comptable

Courant	(6 121)			(4)	-	(6 125)
Exceptionnel CT LT	-	-	-	-	-	-
Total	(6 121)			(4)-		(6 125)

\* taux d'impôt de droit commun : 28 % pour la fraction de résultat fiscal comprise entre 0 et 500 k€ et 31% pour la fraction supérieure à 500 k€

#### 9) Situation fiscale

Le résultat fiscal positif s'élève au 31 décembre 2020 à 70 K€ et est appréhendé par ARKEMA S.A. dans le cadre de l'intégration fiscale.

Le déficit reportable à fin 2020 est de 621 K€.

#### 10) Effectif

Aucun salarié n'est inscrit à l'effectif d'Arkema Afrique SAS.

#### 11) Société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés dans ceux de la société Arkema SA.

#### 12) Rémunération

Aucune rémunération n'est versée au Président de la société, dans la mesure où cette fonction est exercée par un salarié de la société Arkema France SA.

#### 13) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020**

Filiales et Participations	Capital en K. devise à fin 2020 (*)	Capitaux propres autres que le capital (en K. devise) et hors résultat à fin 2020(*)	Valeur brute comptable des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€	Quote-part du capital (en %)	Prêts, Avances & C/C Valeur Brute en K€	Montant des avals & cautions donnés par la société en K€	CA consolidable de l'exercice 2020 en K€ (*)	Résultat net en K€ (*)	Dividendes encaissés par la société en K€
<b>Renseignements détaillés sur les filiales et participations:</b>										
<b>Filiales Etrangères :</b>										
SEKI ARKEMA	KRW	2 884 610	6 649 033	482	482	4,00	-	30 208	3 342	78
ARKEMA GABON	CFA	15 000	469 248	23	23	100,00	-	NC	NC	-
ARKEMA ANGOLA (dormante)	AOA	-	-	8	-	49,00	-	NC	NC	-
Den Braven S.A Pty Ltd	ZAR	6 256	39 268	9 705	3 005	100,00	-	4 535	207	522
<b>Total</b>				<b>10 218</b>	<b>3 510</b>		-	-	-	<b>600</b>

*\*données non-auditées*